
PROJET DE DELIBERATION

7^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AIDE DU 27 JUIN 2023.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le courriel du 24 mai 2023 par lequel l'AIDE - ayant son siège social rue de la Digue 25 à 4420 Saint-Nicolas, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 27 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur les points suivants :

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 et de l'Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022.
2. Approbation du plan stratégique 2023-2025.
3. Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe
4. Démission et remplacement d'administrateurs et d'un observateur
5. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 3 avril 2023
6. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
7. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2022 des organes de gestion et de la Direction.
8. Comptes annuels de l'exercice 2022 qui comprend : a) Rapport d'activité b) Rapport de gestion c) Bilan, compte de résultats et l'annexed) Affectation du résultat e) Rapport spécifique relatif aux participations financières f) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction g) Rapport d'évaluation du comité de rémunération h) Rapport du commissaire
9. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
10. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
11. Décharge à donner aux Administrateurs.

Attendu que les points précités ont fait l'objet d'une présentation en commission communale des affaires générales le 18 mai 2022;

D E C I D E,

1. D'approuver
 - le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022 et de l'Assemblée générale stratégique du 15 décembre 2022

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation du plan stratégique 2023-2025

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Démission et remplacement d'administrateurs et d'un observateur

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 3 avril 2023

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2022 des organes de gestion et de la Direction

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 8 de l'ordre du jour, à savoir :

Comptes annuels de l'exercice 2022 qui comprend

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 9 de l'ordre du jour, à savoir :

Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 10 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner au Commissaire-réviseur.

Par voix "pour" et abstentions,

- le point 11 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge à donner aux Administrateurs

Par voix "pour" et abstentions,

2. De donner mandat impératif aux délégués de la commune de Flémalle d'émettre un vote positif sur les points repris ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à l'intercommunale susdite pour disposition.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.